



## État des résultats des activités d'une entreprise agricole

- Utilisez ce formulaire pour calculer votre revenu d'un travail indépendant d'agriculture.
- Remplissez un formulaire T2042 **distinct** pour chaque entreprise agricole.
- Remplissez ce formulaire et envoyez-le avec votre déclaration de revenus et de prestations.
- Pour en savoir plus sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4002, Revenus d'un travail indépendant d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche.

<b>Partie 1 – Identification</b>			
Votre nom			Votre numéro d'assurance sociale
Nom de la ferme		Numéro d'entreprise	
Adresse de la ferme		Ville	Prov./Terr. Code postal
Exercice	Date (AAAAMMJJ) du	Date (AAAAMMJJ) au	Était-ce votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Produit ou service principal		Code d'activité économique (selon l'annexe du guide T4002)	
Méthode de comptabilité <input type="checkbox"/> de caisse <input type="checkbox"/> d'exercice	Numéro d'inscription de l'abri fiscal		Numéro d'entreprise de la société de personnes Votre quote-part de la société de personnes %
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire			

<b>Partie 2 – Activités d'entreprise sur Internet</b>	
Remplissez cette section si vos pages ou vos sites Web génèrent un revenu d'agriculture.	
De combien de pages ou de sites Web votre entreprise tire-t-elle des revenus? Inscrivez « 0 », s'il y a lieu. ....	
Veuillez fournir un maximum de cinq adresses de pages ou de sites Web principaux, aussi connus comme un localisateur uniforme de ressources (URL) :	
http://	_____
http://	_____
http://	_____
http://	_____
http://	_____
Pourcentage de vos revenus bruts générés par vos pages et vos sites Web. (Si vous n'avez aucun revenu brut généré par Internet, inscrivez « 0 ».) ..... %	

## Partie 3 – Revenus

Blé .....	9371	_____		_____
Avoine .....	9372	_____		_____
Orge .....	9373	_____		_____
Céréales mélangées .....	9374	_____		_____
Maïs .....	9375	_____		_____
Canola .....	9376	_____		_____
Graines de lin .....	9377	_____		_____
Soja .....	9378	_____		_____
Grains et oléagineux .....	9370	_____		_____
Fruits .....	9421	_____		_____
Pommes de terre .....	9422	_____		_____
Légumes (autres que des pommes de terre) .....	9423	_____		_____
Tabac .....	9424	_____		_____
Autres récoltes .....	9420	_____		_____
Produits de serre et de pépinière .....	9425	_____		_____
Récoltes des fourrages ou des semences .....	9426	_____		_____
<b>Vente de bétail</b>				
Bovins .....	9471	_____		_____
Porcins .....	9472	_____		_____
Volailles .....	9473	_____		_____
Ovins .....	9474	_____		_____
Revenus du bétail et des produits d'origine animale .....	9470	_____		_____
Lait et crème (sauf les subventions pour produits laitiers) .....	9476	_____		_____
Œufs pour la consommation .....	9477	_____		_____
Autres produits .....	9520	_____		_____
<b>Paiements provenant de programmes</b>				
Subventions pour produits laitiers .....	9541	_____		_____
Assurance-récolte .....	9542	_____		_____
Autres paiements de programmes .....	9540	_____		_____
Remboursements .....	9570	_____		_____
Travail sur commande ou en sous-traitance (comprend la location de machinerie) .....	9601	_____		_____
Produits d'assurance .....	9604	_____		_____
Ristournes .....	9605	_____		_____
Autres revenus (précisez)* : _____				
	9600	_____		_____
<b>Revenu brut</b> : Total des lignes de revenus (inscrivez ce montant à la ligne 14099 de votre déclaration de revenus et de prestations) .....	9659	_____		_____

\* Vous avez peut-être reçu de l'aide provenant des mesures liées à la COVID-19 des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/arc-coronavirus](https://canada.ca/arc-coronavirus).

**Partie 4 – Revenu net (perte nette) avant rajustements**

<b>Revenu brut</b> (ligne 9659 de la partie 3) .....		4A
<b>Dépenses</b> (inscrivez la partie affaires seulement)		
Contenants et ficelles .....	9661	
Engrais et chaux .....	9662	
Pesticides (herbicides, insecticides, fongicides) .....	9663	
Semences et plantes .....	9664	
Fourrage, suppléments, paille et litière .....	9711	
Achats de bétail .....	9712	
Honoraires de vétérinaire, médicaments et droits de monte .....	9713	
<b>Dépenses de machinerie</b>		
Réparations, permis et assurances .....	9760	
Essence, carburant diesel et huile .....	9764	
Réparation et entretien des bâtiments (y compris la réparation de clôtures) .....	9795	
Défrichage, nivellement et drainage de terrains .....	9796	
Primes d'assurance-récolte, du Programme de protection du revenu et de stabilisation .....	9797	
Travail sur commande ou en sous-traitance (comprend la location de machinerie) .....	9798	
Électricité .....	9799	
Combustible pour chauffage et pour salaison .....	9802	
Remboursement de paiements en trop provenant d'un programme d'assurance .....	9803	
Assurances .....	9804	
Intérêts et frais bancaires .....	9805	
Frais de bureau .....	9808	
Honoraires professionnels (y compris les frais comptables et juridiques) .....	9809	
Impôts fonciers .....	9810	
Loyers (terrains, bâtiments et pâturages) .....	9811	
Salaires, traitements et avantages (y compris les cotisations de l'employeur) .....	9814	
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) (montant 16 du tableau A) .....	9819	
Petits outils .....	9820	
Rajustement obligatoire de l'inventaire inclus dans l'année précédente .....	9937	
Rajustement facultatif de l'inventaire inclus dans l'année précédente .....	9938	
Autres dépenses (précisez) : _____		
<b>Total des autres dépenses</b> (voir la section A, à la colonne 6 de la page 5) .....	<b>9790</b>	▶
<b>Total partiel des dépenses</b>		4B
Déduction pour amortissement (DPA). Inscrivez le montant i de la section A moins toute partie personnelle et toute DPA pour les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise		
	9936	
<b>Total des dépenses agricoles</b> : Montant 4B plus ligne 9936		9938
<b>Revenu net (perte nette) avant rajustements de l'inventaire</b> : Montant 4A moins ligne 9898 .....		9899
Rajustement facultatif de l'inventaire inclus dans l'année en cours .....		9941
Rajustement obligatoire de l'inventaire inclus dans l'année en cours .....		9942
<b>Revenu net (perte nette) après rajustements de l'inventaire</b> : Total des lignes 9899, 9941 et 9942 .....		4C

**Partie 5 – Votre revenu net (perte nette)**

Votre quote-part du montant 4C ou le montant sur votre feuillet T5013, État des revenus d'une société de personnes .....		5A
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année .....	9974	
<b>Total</b> : Montant 5A plus ligne 9974		▶
<b>Total</b> : Montant 5A plus ligne 9974		5B
Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes (montant 6F) .....	9943	
<b>Revenu net (perte nette) après rajustements</b> : Montant 5B moins ligne 9943 .....		5C
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (montant 7P) .....	9945	
<b>Votre revenu net (perte nette)</b> : Montant 5C moins ligne 9945 (inscrivez ce montant à la ligne 14100 de votre déclaration de revenus et de prestations) .....	9946	

**Partie 6 – Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes**

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées qui ne sont pas comprises dans l'état des revenus et des dépenses de la société de personnes et que la société de personnes ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

Énumérez la liste des dépenses :	Montants des dépenses
_____	6A
_____	6B
_____	6C
_____	6D
_____	6E
<b>Total des autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes :</b> Additionnez les montants 6A à 6E (inscrivez ce montant à la ligne 9943 de la partie 5)	6F

**Partie 7 – Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise**

Chauffage .....	7A
Électricité .....	7B
Assurances .....	7C
Entretien .....	7D
Intérêt hypothécaire .....	7E
Impôts fonciers .....	7F
Autres dépenses (précisez) : _____	7G
<b>Total partiel : Additionnez les montants 7A à 7G</b>	7H
Votre partie d'usage personnel des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise .....	7I
<b>Total partiel : Montant 7H moins montant 7I</b>	7J
Déduction pour amortissement (partie affaires seulement), ce qui veut dire le montant i de la section A moins toute partie de DPA liée à l'usage personnel ou inscrite à la ligne 9936 de la partie 4 .....	7K
Montant reporté de l'année précédente .....	7L
<b>Total partiel : Additionnez les montants 7J à 7L</b>	7M
Revenu net (perte nette) après rajustements (montant 5C) (si négatif, inscrivez « 0 ») .....	7N
<b>Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'exercice suivant :</b>	7O
Montant 7M moins montant 7N (si négatif, inscrivez « 0 ») .....	7P
<b>Déduction admissible :</b> Le moins élevé des montants 7M et 7N (inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945 de la partie 5) . . . . .	7P

**Partie 8 – Renseignements sur les autres associés**

Ne remplissez pas ce tableau si vous devez produire une déclaration de renseignements des sociétés de personnes.

Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%

**Partie 9 – Détails du capital**

Total du passif de l'entreprise .....	<b>9931</b>	_____
Retraits durant l'année en cours .....	<b>9932</b>	_____
Apports de capital durant l'année en cours .....	<b>9933</b>	_____

**Section A – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)**

1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (voir les sections B et C ci-dessous)	4 Coût des acquisitions de la colonne 3 qui sont des BIA ou des véhicules zéro émission (VZE) (les biens doivent être prêts à être mis en service dans l'année)	5 Produit des dispositions de l'année (voir les sections D et E ci-dessous)	6* FNACC après les acquisitions et les dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 5)	7 Produits de disposition disponibles pour réduire les acquisitions de BIA et de VZE (col. 5 moins col. 3 plus col. 4). Si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »	8 FNACC ajustée pour les BIA et les VZE acquis durant l'année (col. 4 moins col. 7) multipliée par le facteur de référence. Si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »	9 Rajustement pour les acquisitions de l'année couramment soumise à la règle de la demi-année (col. 3 moins col. 4 multiplié par 1/2). Si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »	10 Montant de base pour la DPA (col. 6 plus col. 8 moins col. 9)	11 Taux de la DPA (%)	12 DPA de l'année (col. 10 multipliée par col. 11 ou un montant moins élevé)	13 FNACC à la fin de l'année (col. 6 moins col. 12)
			Remarque 1			Remarque 2	Remarque 3					
<b>Total de la DPA pour l'année : Total de la colonne 12 (inscrivez à la ligne 9936 de la partie 4 le montant i</b>												

moins toute partie personnelle et toute DPA pour les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise\*\*)

\* S'il y a un montant négatif dans la colonne 6, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 9600 de la partie 3. S'il y a un montant positif dans cette colonne et qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez du revenu le montant à titre de perte finale à la ligne 9790 de la partie 4. La récupération et la perte finale ne s'appliquent pas à l'égard de biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide T4002.

\*\* Pour en savoir plus au sujet de la DPA pour le « Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise », consultez « Situations particulières » dans le chapitre 4 du guide T4002. Pour vous aider à calculer la demande de déduction pour amortissement, consultez les grilles de calcul des sections B à F.

**Remarque 1 :** Les colonnes 4, 7 et 8 s'appliquent seulement aux biens relatifs à l'incitatif à l'investissement accéléré (BIA) (consultez le Règlement 1104(4) du Règlement de l'impôt sur le revenu pour la définition), aux véhicules zéro émission, aux voitures de tourisme zéro émission et, selon les mesures législatives proposées, au matériel et aux voitures automobiles zéro émission qui deviennent prêts à être mis en service durant l'année. Dans ce tableau, VZE représente à la fois les véhicules zéro émission, les voitures de tourisme zéro émission et tout autre matériel ou véhicule automobile zéro émission admissible. Un BIA est un bien (autre qu'un VZE) que vous avez acquis après le 20 novembre 2018 et qui est devenu prêt à être mis en service avant 2028. Un VZE est un véhicule à moteur inclus dans la catégorie 54 ou 55 que vous avez acquis après le 18 mars 2019 et qui est devenu prêt à être mis en service avant 2028. Un VZE peut aussi être du matériel ou un véhicule automobile zéro émission, inclus dans la catégorie 56, acquis après le 1er mars 2020 et qui est devenu prêt à être mis en service avant 2028. Consultez le guide T4002 pour en savoir plus.

**Remarque 2 :** Les produits de disposition d'une voiture de tourisme zéro émission qui a été incluse dans la catégorie 54 et qui est soumise à la limite du coût en capital de 55 000 \$ seront rajustés en fonction d'un facteur égal à la limite du coût en capital de 55 000 \$ comme proportion du coût réel de la voiture. Pour les dispositions qui ont lieu après le 29 juillet 2019, le gouvernement propose que le coût réel du véhicule soit rajusté en fonction de tout paiement ou de tout remboursement d'aide gouvernementale que vous avez reçu ou remboursé pour le véhicule. Pour en savoir plus sur les produits de disposition, consultez la section « Catégorie 54 (30 %) » du guide T4002.

**Remarque 3 :** Les facteurs de référence pour les biens prêts à être mis en service avant 2024 sont 2 1/3 (catégories 43.1, 54 et 56), 1 1/2 (catégorie 55), 1 (catégories 43.2 et 53), 0 (catégories 12, 13, 14, 15) et 1/2 pour les autres BIA. Pour obtenir plus d'information sur les biens relatifs à l'incitatif à l'investissement accéléré, consultez le guide T4002 ou allez à [canada.ca/impots-incitatif-investissement-accelere](http://canada.ca/impots-incitatif-investissement-accelere).

**Biens de la partie XVII (acquis avant 1972)**

1 Année d'acquisition	2 Genre de bien	3 Mois de la disposition	4 Coût (usage commercial)	5 Taux (%)	6 DPA de l'année	7 DPA totale pour cette année et les années précédentes
<b>Total de la DPA des biens de la partie XVII : Total de la colonne 6</b>						

Inscrivez le total des montants i et ii à la ligne 9936 de la partie 4.

**Section B – Acquisitions d'équipement durant l'année**

1 Numéro de la catégorie	2 Description du bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage commercial (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
<b>Total des acquisitions d'équipement durant l'année : Total de la colonne 5</b>				<b>9925</b>

**Section C – Acquisitions d'immeubles durant l'année**

1 Numéro de la catégorie	2 Description du bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
<b>Total des acquisitions d'immeubles durant l'année : Total de la colonne 5</b>				<b>9927</b>

**Section D – Dispositions d'équipement durant l'année**

1 Numéro de la catégorie	2 Description du bien	3 Produit des dispositions (ne devrait pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
<b>Total des dispositions d'équipement durant l'année : Total de la colonne 5</b>				<b>9926</b>

**Remarque :** Si vous avez vendu un bien d'entreprise agricole durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4002 pour en savoir plus sur le produit des dispositions.

**Section E – Dispositions d'immeubles durant l'année**

1 Numéro de la catégorie	2 Description du bien	3 Produit des dispositions (ne devrait pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
<b>Total des dispositions d'immeubles durant l'année : Total de la colonne 5</b>				<b>9928</b>

**Remarque :** Si vous avez vendu un bien d'entreprise agricole durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4002 pour en savoir plus sur le produit des dispositions.

**Section F – Acquisitions et dispositions de terrains durant l'année**

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année .....	<b>9923</b>	_____		_____
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année .....	<b>9924</b>	_____		_____

**Remarque :** Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide T4002.

**Section G – Acquisitions et dispositions de contingents durant l'année**

Coût total des acquisitions de contingents durant l'année .....	<b>9929</b>	_____		_____
Produit total des dispositions de contingents durant l'année .....	<b>9930</b>	_____		_____

**Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur**

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'agriculture .....	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition .....	_____	2
Carburant et huile .....	_____	3
Intérêts (utilisez le tableau B ci-dessous) .....	_____	4
Assurances .....	_____	5
Droits d'immatriculation et permis .....	_____	6
Entretien et réparation .....	_____	7
Frais de location (utilisez le tableau C ci-dessous) .....	_____	8
Électricité pour les véhicules zéro émission .....	_____	9
Autres dépenses (précisez) : _____	_____	10
_____	_____	11
<b>Total des dépenses de véhicule à moteur : Total des montants 3 à 11</b>	_____	<b>12</b>
Partie affaires : $\left( \frac{\text{montant 1 : _____}}{\text{montant 2 : _____}} \right) \times$ montant 12 : _____	_____	= _____ 13
Frais de stationnement liés aux activités commerciales .....	_____	14
Assurance d'affaires supplémentaire .....	_____	15
<b>Dépenses de véhicule à moteur admissibles : Total des montants 13, 14 et 15 (inscrivez ce montant à la ligne 9819 de la partie 4) .....</b>	_____	<b>16</b>

**Remarque :** Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A.

**Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme et les voitures de tourisme zéro émission**

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice .....		17
10 \$* x le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) .....	=	18
<b>Frais d'intérêts admissibles</b> : Le moins élevé des montants 17 et 18 (inscrivez-le au montant 4 du tableau A) .....	=	19

\* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

**Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme\*\***

Total des frais de location engagés durant l'exercice en cours pour le véhicule .....		20
Total des paiements de location déduits avant l'exercice en cours pour le véhicule .....		21
Nombre total de jours où le véhicule a été loué durant l'exercice en cours et les exercices précédents .....		22
Prix de détail suggéré par le fabricant .....		23
Utilisez le taux de 5 % pour la TPS ou le taux de TVH applicable à votre province.		
Le plus élevé entre le montant 23 et (35 294 \$ + TPS et TVP ou TVH sur 35 294 \$)   ▶		x 85 % =
$\frac{[(800 \$ + \text{TPS et TVP, ou } 800 \$ + \text{TVH}) \times \text{montant 22}]}{30}$ ▶		- montant 21 : =
$\frac{[(30\,000 \$ + \text{TPS et TVP, ou } 30\,000 \$ + \text{TVH}) \times \text{montant 20}]}{\text{montant 24}}$ .....	=	26
<b>Frais de location admissibles</b> : Le moins élevé des montants 25 ou 26 (inscrivez-le au montant 8 du tableau A ci-dessus) .....	=	27

\*\* Comprend un véhicule qui serait admissible comme voiture de tourisme zéro émission s'il vous appartenait.

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.